

# Comptes consolidés

---

**Semestres clos les 30 juin 2006 et 2005**

**Exercice clos le 31 décembre 2005**



(en blanc)

Compte de résultat consolidé	4
Bilan consolidé	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
Tableau des flux de trésorerie consolidés	8
Note 1 - Principes comptables et changements d'estimation .....	9
Note 2 - Informations sectorielles retraitées.....	12
Note 3 - Principales acquisitions, cessions et variations de périmètre .....	17
Note 4 - Perte de valeur .....	18
Note 5 - Résultat de cession d'actifs.....	22
Note 6 - Coût des restructurations .....	23
Note 7 - Endettement financier net .....	24
Note 8 - Capitaux propres .....	28
Note 9 - Litiges, obligations contractuelles et engagements hors bilan .....	29
Note 10 - Evénements postérieurs à la clôture .....	32

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(Montants en millions d'euros, exceptées les données relatives aux actions)

	<i>Note</i>	<i>Au 30 juin 2006</i>	<i>Au 30 juin 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>
Chiffre d'affaires	2	25 855	23 665	49 038
Achats externes		(11 051)	(9 326)	(20 149)
Autres produits opérationnels		285	199	411
Autres charges opérationnelles		(1 084)	(749)	(2 122)
Charges de personnel :- Salaires et charges		(4 538)	(4 489)	(8 762)
<b>Marge Brute Opérationnelle</b>	<b>2</b>	<b>9 467</b>	<b>9 300</b>	<b>18 416</b>
- Participation des salariés	2	(146)	(166)	(382)
- Rémunération en actions	2	(21)	(34)	(178)
Dotation aux amortissements	2	(3 838)	(3 462)	(7 034)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	4	0	0	(11)
Perte de valeur des immobilisations	4	(131)	(196)	(568)
Résultat de cession d'actifs	5	92	1 171	1 475
Coût des restructurations	6	(106)	(174)	(454)
Résultat des entités mises en équivalence	2	17	40	20
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>5 334</b>	<b>6 479</b>	<b>11 284</b>
Charges financières nettes		(1 239)	(1 627)	(3 045)
Gain (perte) de change		20	(118)	(147)
Effet d'actualisation		(71)	(82)	(164)
<b>Résultat financier</b>		<b>(1 290)</b>	<b>(1 827)</b>	<b>(3 356)</b>
Impôt sur les sociétés		(1 285)	(1 018)	(1 568)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>2 759</b>	<b>3 634</b>	<b>6 360</b>
Intérêts minoritaires	8	(413)	(271)	(651)
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.</b>		<b>2 346</b>	<b>3 363</b>	<b>5 709</b>
<b>Résultat par action (en euros)</b>				
Résultat net attribuable aux actionnaires de France Télécom S.A.				
- de base		0,90	1,36	2,28
- dilué		0,88	1,31	2,20

BILAN CONSOLIDE (Montants en millions d'euros)

	<i>Note</i>	<i>Au 30 juin 2006</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>
<b>ACTIF</b>			
Ecarts d'acquisition nets		33 423	33 726
Autres immobilisations incorporelles nettes		18 554	18 865
Immobilisations corporelles nettes		27 699	28 570
Titres mis en équivalence		349	321
Actifs disponibles à la vente	7	315	263
Autres actifs financiers et dérivés non courants	7	1 171	1 506
Impôts différés actifs nets		9 642	11 020
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>91 153</b>	<b>94 271</b>
Stocks nets		759	854
Créances clients nettes		6 870	7 121
Autres actifs courants		1 760	1 917
Impôt courant		141	313
Charges constatées d'avance		737	572
Autres actifs financiers et dérivés courants	7	148	205
Disponibilités et quasi-disponibilités	7	2 261	4 097
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>12 676</b>	<b>15 079</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>103 829</b>	<b>109 350</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital social	8	10 416	10 412
Prime d'émission	8	15 144	15 131
Réserves	8	(5 333)	(8 325)
Résultat net	8	2 346	5 709
Ecarts de conversion	8	1 305	1 933
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.</b>		<b>23 878</b>	<b>24 860</b>
Intérêts minoritaires	8	3 449	3 578
<b>Total capitaux propres</b>		<b>27 327</b>	<b>28 438</b>
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	7	32 266	34 218
Autres dettes financières et dérivés non courants	7	8 166	8 418
Avantages du personnel non courants		694	679
Provisions non courantes		2 390	2 645
Autres passifs non courants		1 439	1 231
Impôts différés passifs		3 258	3 720
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>48 213</b>	<b>50 911</b>
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	7	9 078	9 193
Intérêts courus non échus	7	1 025	1 396
Avantages du personnel courants		1 457	1 763
Provisions courantes		1 747	1 847
Dettes fournisseurs		8 755	9 518
Autres passifs courants		2 236	2 192
Dettes d'impôt sur les sociétés		373	337
Produits constatés d'avance		3 618	3 755
<b>Total des passifs courants</b>		<b>28 289</b>	<b>30 001</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>103 829</b>	<b>109 350</b>

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Montants en millions d'euros)

	Note	Nombre d'actions émises	Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.							Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres	
			Capital social	Prime d'émission	Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres			Réserves accumulées	Réserve de conversion			Total
					Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés					
<b>Solde au 1er janvier 2005</b>		<b>2 467 333 426</b>	<b>9 869</b>	<b>12 675</b>	<b>124</b>	<b>(161)</b>	<b>21</b>	<b>(8 640)</b>	<b>563</b>	<b>14 451</b>	<b>3 232</b>	<b>17 683</b>
<i>Gains et pertes de changes non réalisés</i>									1 380	1 380	193	1 573
<i>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</i>					(1)					(1)	(1)	(2)
<i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture</i>						(39)				(39)	(2)	(41)
<i>Impôts différés sur éléments ci-dessus</i>							47			47	1	48
<i>Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)</i>					(1)	(39)	47		1 380	1 387	191	1 578
<i>Résultat net de l'exercice 2005 (B)</i>								5 709		5 709	661	6 360
<b>Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)</b>					(1)	(39)	47	5 709	1 380	7 096	842	7 938
Augmentation de capital (acquisition d'Amena)		133 439 454	534	2 423						2 957		2 957
Effet de l'acquisition d'Amena											641	641
Augmentation de capital (exercice des stock-options)		2 286 917	9	31						40		40
Rémunération en actions : stock-options								46		46	3	49
Rémunération en actions : offre réservée au personnel dans le cadre de la cession des parts de l'Etat								84		84	6	90
Rémunération en actions : contrat de liquidité Orange : effet du passage à un paiement par actions								284		284	1	285
Distribution de dividendes								(1 184)		(1 184)	(409)	(1 593)
Acquisition d'intérêts minoritaires Orange Slovensko								394		394	(19)	375
Acquisition d'intérêts minoritaires Orange Romania								(11)		(11)	(120)	(131)
Effet de l'acquisition de la totalité des actifs et passifs d'Equant								7		7	(376)	(369)
Passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale pour les entités sénégalaises								83		83	396	469
Cession de titres PTK-Centertel à TP S.A.								634		634	(634)	0
Autres mouvements			2					(13)	(10)	(21)	25	4
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>		<b>2 603 059 797</b>	<b>10 412</b>	<b>15 131</b>	<b>123</b>	<b>(200)</b>	<b>68</b>	<b>(2 607)</b>	<b>1 933</b>	<b>24 060</b>	<b>3 578</b>	<b>28 438</b>
<i>Gains et pertes de changes non réalisés</i>									(638)	(638)	(80)	(718)
<i>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</i>					(42)					(42)		(42)
<i>Gains et pertes sur instruments financiers de couverture</i>						(12)				(12)	3	(9)
<i>Impôts différés sur éléments ci-dessus</i>							5			5	(1)	4
<i>Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)</i>					(42)	(12)	5		(638)	(687)	(78)	(766)
<i>Résultat net de l'exercice 2006 (B)</i>								2 346		2 346	413	2 759
<b>Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)</b>					(42)	(12)	5	2 346	(638)	1 659	335	1 994
Augmentation de capital (exercice des stock-options)		976 296	4	12						16		16
Rémunération en actions : stock-options								19		19	2	21
Acquisition d'intérêts minoritaires Amena	3							31		31	(10)	21
Acquisition d'intérêts minoritaires Jitco	3									0	(42)	(42)
Distribution de dividendes	8							(2 602)		(2 602)	(511)	(3 113)
Autres mouvements				1				(116)	10	(105)	97	(8)
<b>Solde au 30 juin 2006</b>		<b>2 604 036 093</b>	<b>10 416</b>	<b>15 144</b>	<b>81</b>	<b>(212)</b>	<b>73</b>	<b>(2 929)</b>	<b>1 305</b>	<b>23 878</b>	<b>3 449</b>	<b>27 327</b>

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(Montants en millions d'euros)

	Nombre d'actions émises	Attribuables aux actionnaires de France Télécom S.A.								Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
		Capital social	Prime d'émission	Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres			Réserves accumulées	Réserve de conversion	Total		
				Actifs disponibles à la vente	Instruments financiers de couverture	Impôts différés					
Solde au 1er janvier 2005	2 467 333 426	9 869	12 675	124	(161)	21	(6 640)	563	14 451	3 232	17 683
Gains et pertes de changes non réalisés								1460	1 460	98	1 558
Gains et pertes sur instruments financiers de couverture					13				13	(6)	7
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente				27					27	(1)	26
Impôts différés sur éléments ci-dessus						29			29	1	30
<i>Total des produits et pertes directement enregistrés dans les capitaux propres (A)</i>				27	13	29		1 460	1 529	92	1 621
<i>Résultat net du premier semestre 2005 (B)</i>							3 363		3 363	271	3 634
Total des produits et charges reconnus pour la période (A+B)				27	13	29	3 363	1 460	4 892	363	5 255
Augmentation de capital (exercice des stock-options)	826 954	4	9						13		13
Effet du rachat d'intérêts minoritaires Orange Romania							(11)		(11)	(120)	(131)
Effet de l'acquisition de la totalité des actifs et passifs d'Equant							7		7	(376)	(369)
Distribution de dividendes							(1 184)		(1 184)	(294)	(1 478)
Rémunération en actions							59		59	2	61
Autres mouvements							26	(9)	17	10	27
Solde au 30 juin 2005	2 468 160 380	9 873	12 684	151	(148)	50	(6 380)	2 014	18 244	2 817	21 061

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (montants en millions d'euros)

		Au 30 juin 2006	Au 30 juin 2005	Au 31 décembre 2005
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</b>				
Résultat net consolidé part du Groupe		2 346	3 363	5 709
<i>Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie</i>				
Dotations aux amortissements		3 838	3 462	7 034
Pertes de valeur sur immobilisations		131	196	568
Perte de valeurs sur écarts d'acquisition		-	-	11
Plus-values sur cessions d'actifs		(92)	(1 171)	(1 475)
Dotations / (reprises) des autres provisions		(521)	(672)	(1 265)
Résultats des sociétés mises en équivalence		(17)	(40)	(20)
Impôts sur les sociétés		1 285	1 018	1 568
Produits et charges d'intérêts		1 359	1 672	3 080
Intérêts minoritaires		413	271	651
Ecart de change net		(433)	927	1 059
Instruments dérivés		366	(760)	(797)
Rémunération en actions		21	10	139
<i>Variation des stocks nets, des créances clients et des dettes fournisseurs</i>				
Diminution (augmentation) des stocks nets		87	53	(143)
Diminution (augmentation) des créances clients		215	(19)	212
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		(285)	47	714
<i>Autres variations du besoin en fonds de roulement</i>				
Diminution (augmentation) des autres créances		(104)	440	676
Augmentation (diminution) des autres dettes		19	(557)	(462)
Dividendes et produits d'intérêts encaissés		69	102	284
Intérêts décaissés et effet taux des dérivés net		(1 657)	(1 979)	(3 358)
Impôts sur les sociétés décaissés		(390)	(475)	(811)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>6 650</b>	<b>5 868</b>	<b>13 374</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>				
<i>Acquisitions / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	(3 337)	(2 802)	(6 142)
Augmentation(diminution) des fournisseurs d'immobilisations		(70)	(157)	34
Produits de cessions des actifs corporels et incorporels		71	96	215
<i>Acquisitions de titres de participation nettes de la trésorerie acquise</i>				
Equant		-	(591)	(590)
Orange Romania		-	(408)	(404)
Amena	3	(109)	-	(6 038)
Orange Slovensko		-	-	(502)
Autres acquisitions	3	(103)	(30)	(69)
<i>Produits de cession de titres de participation nets de la trésorerie cédée</i>				
PagesJaunes		-	437	440
Tower Participations		-	400	400
Activités du câble		-	292	311
Mobilcom		-	265	265
Autres produits de cessions		59	135	179
Investissements dans les sociétés mises en équivalence		-	-	-
Autres diminutions (augmentations) des valeurs mobilières et autres actifs		(29)	(60)	224
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement</b>		<b>(3 518)</b>	<b>(2 423)</b>	<b>(11 677)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>				
<i>Emission</i>				
Emprunts obligataires	7	935	-	2 485
Autres emprunts	7	555	137	1 647
<i>Remboursement</i>				
Emprunts obligataires	7	(2 605)	(2 928)	(4 736)
Autres emprunts	7	(1 278)	(197)	(2 281)
Partie capitaux propres des dettes hybrides		-	-	(21)
Dépôt d'in substance deféasance		-	573	574
Emprunt Tele Invest II		-	(350)	(351)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		1 044	477	(134)
Diminution(augmentation) des dépôts et autres actifs financiers liés à la dette (dont cash collatéral)		158	-	493
Effet change des dérivés net	7	(664)	(23)	77
Rachat d'actions propres des filiales		(8)	-	-
Augmentation de capital		16	10	2 997
Contributions des actionnaires minoritaires		-	-	16
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(484)	(291)	(442)
Dividendes versés par la société-mère	8	(2 602)	(1 184)	(1 184)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>(4 933)</b>	<b>(3 776)</b>	<b>(860)</b>
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		(1 801)	(331)	837
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités et quasi-disponibilités		(35)	124	107
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture		4 097	3 153	3 153
<b>Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture</b>		<b>2 261</b>	<b>2 946</b>	<b>4 097</b>

**Information complémentaire sur les flux de trésorerie :**

France Télécom a procédé à l'imputation, pour 235 millions d'euros, du remboursement de sa créance de carry-back arrivée à échéance en 2006 sur le paiement des dettes de TVA des mois de mai et juin.

## **NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS D'ESTIMATION**

Cette note décrit l'évolution des principes comptables depuis l'établissement des comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 appliqués pour l'arrêté intermédiaire au 30 juin 2006.

### **1.1 Base de préparation des états financiers**

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du premier semestre 2006 sont établis en conformité avec la norme comptable internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Sont présentés, en données comparatives, le premier semestre de l'exercice 2005 et l'exercice 2005 dans son ensemble établis selon le même référentiel comptable.

Les comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes qu'au 31 décembre 2005, sous réserve des éléments présentés au paragraphe 1.2 et des spécificités de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de France Télécom doit procéder à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges. La direction est amenée à réviser ces estimations en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2006 pourraient être sensiblement modifiées.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe,
- traduisent la réalité économique des transactions,
- soient neutres,
- soient prudents,
- et soient complets dans tous leurs aspects significatifs.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Ces comptes ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration du 13 septembre 2006.

## 1.2 Evolution en matière de principes comptables

- Application de normes, d'amendements de normes et d'interprétations d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

Le Groupe avait appliqué par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 les deux textes suivants d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

- IAS 39 « Option Juste Valeur » : cet amendement, relatif au choix de la comptabilisation à l'origine d'un actif et d'un passif financier à la juste valeur par compte de résultat, permet la suppression de l'une des deux exclusions décidées par la Commission Européenne lors de l'adoption d'IAS 39, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », d'application obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2006 sont entrés en vigueur :

- IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques ». Une description de l'application au groupe France Télécom est fournie au paragraphe 1.3 ;
- Amendements à IAS 39 « Couverture des flux de trésorerie d'une transaction intragroupe » : l'application prospective de ce texte n'a pas donné lieu à la désignation de relations de couverture ;
- Amendements à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » relatifs aux investissements nets dans les filiales ;
- Amendements à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 4 « Contrats d'assurance – contrats de garantie financière » ; l'application de ce texte est sans impact sur les comptes du 30 juin 2006.

L'amendement à IAS 19 « Modification de l'IAS 19 Avantages du personnel », applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2006, permet la reconnaissance immédiate dans les capitaux propres des gains et des pertes actuariels reconnus sur l'exercice. Le Groupe a maintenu à ce stade la reconnaissance des pertes et gains actuariels suivant la méthode du corridor comme au 31 décembre 2005.

Le Groupe n'est pas concerné par la norme IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales », les amendements IFRS 1 « Première application » et IFRS 6 « Exploration et évaluation des ressources minérales » relatifs à la présentation des informations comparatives, ni par l'interprétation IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement ».

- Normes, amendements de normes et interprétations sans application par anticipation :

En revanche, France Télécom n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » : ce texte a pour date de première application le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information financière dans les économies hyper inflationnistes », applicable pour les exercices ouverts postérieurement à mars 2006, soit pour France Télécom au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Les dispositions de ce texte ne trouveraient pas à s'appliquer au 30 juin 2006 ;
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ;
- IFRIC 8 « Scope of IFRS 2 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> mai 2006, soit pour France Télécom au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ; ce texte n'a pas reçu l'agrément de l'Union Européenne ;
- IFRIC 9 « Reassestement of Embedded Derivatives », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1<sup>er</sup> juin 2006, soit pour France Télécom au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ; ce texte n'a pas reçu l'agrément de l'Union Européenne ;

Le groupe France Télécom mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

### 1.3 Traitement comptable des coûts de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

La directive européenne 2002/96/CE modifiée par la directive européenne 2003/108/CE distingue les biens électriques et électroniques, d'une part, en fonction de leur usage (ménager ou professionnel) et, d'autre part, en fonction de la responsabilité définie des acteurs avant et après la date du 13 août 2005. En fonction de ces directives, le groupe France Télécom a retenu les principes suivants :

- La charge de collecte et de traitement des déchets électriques et électroniques provenant d'un usage professionnel et produits antérieurement à la date du 13 août 2005 incombe à l'utilisateur. L'obligation correspondante est comptabilisée en accord avec IAS 37 et IFRIC 1. Celle-ci est valorisée sur la base du tonnage estimé à traiter et d'un coût moyen à la tonne. La provision correspondante est actualisée compte tenu de l'échéance future du règlement de l'obligation et comptabilisée avec pour contrepartie un actif corporel.
- La charge de collecte et de traitement des déchets électriques et électroniques provenant d'un usage ménager et produits antérieurement à la date du 13 août 2005 incombe aux producteurs présents sur le marché concerné au moment de la collecte des déchets. L'interprétation IFRIC 6 « Passifs découlant de la participation à un marché déterminé - Déchets d'équipements électriques et électroniques », applicable pour les déchets produits antérieurement au 13 août 2005, précise que l'obligation résulte de la participation du producteur au marché sur la période de référence. Les parts de marchés par périodes de référence seront, conformément à l'arrêté ministériel du 13 mars 2006, communiquées semestriellement à chaque producteur par l'agence de l'environnement à compter du premier semestre 2007. En l'absence de ces éléments, le Groupe n'est pas en mesure de valoriser l'obligation.
- La charge de collecte et de traitement des déchets électriques et électroniques provenant d'un usage ménager et professionnel, produits postérieurement au 13 août 2005, incombe au producteur. Le Groupe retiendra donc le même traitement que celui proposé par l'interprétation IFRIC 6. En l'absence des éléments nécessaires, le Groupe n'est pas en mesure de valoriser l'obligation.

## NOTE 2 - INFORMATIONS SECTORIELLES RETRAITEES

France Télécom a défini les quatre secteurs d'activité suivants :

- le secteur « **Services de Communication Personnels** » (désigné ci-après SCP) regroupe les activités de services mobiles de télécommunication en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Pologne et dans le Reste du monde. Il comprend l'intégralité des filiales Orange et Amena, ainsi que les activités de téléphonie mobile de TP Group, avec sa filiale PTK Centertel et des autres sociétés du Groupe à l'international ;
- le secteur « **Services de Communication Résidentiels** » (désigné ci-après SCR) rassemble les activités de services fixes de télécommunication (téléphonie fixe, services Internet, services aux opérateurs) et les activités de la distribution et des fonctions supports fournis aux autres secteurs d'activité du groupe France Télécom ;
- le secteur « **Services de Communication Entreprises** » (désigné ci-après SCE) regroupe les solutions et services de communication dédiés aux entreprises en France et dans le monde ;
- et le secteur « **Annuaire** » correspond aux activités de PagesJaunes Groupe.

Les secteurs précités s'appuient sur leurs ressources propres et peuvent partager certaines ressources, notamment en matière de réseaux et systèmes d'information, recherche et développement, réseau de distribution et d'autres expertises communes.

L'utilisation de ces ressources partagées est prise en compte dans les résultats sectoriels sur la base, soit des relations contractuelles existant entre entités juridiques, soit de références externes, soit d'une réallocation des coûts. La fourniture des ressources partagées est présentée en chiffre d'affaires interne du secteur prestataire et l'utilisation de ces ressources est présentée parmi les charges incluses dans la « Marge Brute Opérationnelle » du secteur utilisateur.

Le résultat sectoriel correspond au résultat d'exploitation, à l'exception du résultat de cession d'actifs et des entités mises en équivalence non directement rattachés aux secteurs d'activité.

France Télécom a retenu 6 secteurs géographiques, parmi lesquels les 4 principaux marchés géographiques (France, Royaume-Uni, Pologne et Espagne), le reste de l'Europe et le reste du monde.

## 2.1 Analyse par secteur d'activité

### 2.1.1 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close au 30 juin 2006 :

	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires</b>	13 429	11 127	3 820	512	(3 033)	<b>25 855</b>
- externe	12 954	8 784	3 610	507	-	25 855
- inter secteurs	475	2 343	210	5	(3 033)	-
<b>Marge brute opérationnelle</b>	4 884	3 542	833	209	(1)	<b>9 467</b>
Participation des salariés	(34)	(98)	(8)	(6)	-	(146)
Rémunération en actions	(11)	(7)	(1)	(2)	-	(21)
Dotation aux amortissements	(2 047)	(1 598)	(188)	(6)	1	(3 838)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur des immobilisations	(125)	(5)	(1)	-	-	(131)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	92	92
Coût des restructurations	(41)	(50)	(15)	-	-	(106)
Résultat des entités mises en équivalence	(5)	22	-	-	-	17
<b>Résultat d'exploitation</b>						<b>5 334</b>
- alloué par secteur d'activité	2 621	1 806	620	195	-	5 242
- non allouable	-	-	-	-	92	92
Charges financières nettes	-	-	-	-	(1 239)	(1 239)
Gain (perte) de change	-	-	-	-	20	20
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(71)	(71)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	(1 285)	(1 285)
<b>Résultat net avant intérêts minoritaires</b>						<b>2 759</b>
<b>Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité</b>	(2 205)	(1 077)	(163)	(9)	-	<b>(3 454)</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>						
- licences UMTS et GSM <sup>(1)</sup>	282	-	-	-	-	282
- hors licences UMTS et GSM	1 586	1 261	200	8	-	3 055
- financés par location financement	3	2	2	-	-	7
<b>Total investissements</b>	<b>1 871</b>	<b>1 263</b>	<b>202</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>3 344</b>

<sup>(1)</sup> Essentiellement renouvellement de la licence GSM d'Orange France.

2.1.2 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close au 30 juin 2005 :

	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires</b>	10 984	11 156	3 922	482	(2 879)	<b>23 665</b>
- externe	10 528	8 914	3 747	476	-	23 665
- inter secteurs	456	2 242	175	6	(2 879)	-
<b>Marge brute opérationnelle</b>	4 142	3 971	986	203	(2)	<b>9 300</b>
Participation des salariés	(34)	(108)	(9)	(15)	-	(166)
Rémunération en actions	(14)	(6)	(10)	(4)	-	(34)
Dotation aux amortissements	(1 675)	(1 534)	(250)	(5)	2	(3 462)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Perte de valeur des immobilisations	-	(13)	(183)	-	-	(196)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	1 171	1 171
Coût des restructurations	7	(151)	(30)	-	-	(174)
Résultat des entités mises en équivalence	-	40	-	-	-	40
<b>Résultat d'exploitation</b>						<b>6 479</b>
- alloué par secteur d'activité	2 426	2 199	504	179	-	5 308
- non allouable	-	-	-	-	1 171	1 171
Charges financières nettes	-	-	-	-	(1 627)	(1 627)
Gain (perte) de change	-	-	-	-	(118)	(118)
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(82)	(82)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	(1 018)	(1 018)
<b>Résultat net avant intérêts minoritaires</b>						<b>3 634</b>
<b>Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité</b>	(1 667)	(866)	(405)	(10)	-	<b>(2 948)</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>						
- licences UMTS et GSM	88	-	-	-	-	88
- hors licences UMTS et GSM	1 412	1 119	177	5	-	2 713
- financés par location financement	-	-	-	-	-	-
<b>Total investissements</b>	<b>1 500</b>	<b>1 119</b>	<b>177</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>2 801</b>

2.1.3 Répartition des principaux agrégats en fonction des secteurs d'activité pour la période close au 31 décembre 2005 :

	SCP	SCR	SCE	Annuaire	Eliminations et non alloués	Total France Télécom
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Chiffre d'affaires</b>	23 535	22 534	7 785	1 061	(5 877)	<b>49 038</b>
- externe	22 576	17 986	7 428	1 048	-	49 038
- inter secteurs	959	4 548	357	13	(5 877)	-
<b>Marge brute opérationnelle</b>	8 471	7 538	1 949	463	(5)	<b>18 416</b>
Participation des salariés	(75)	(253)	(21)	(33)	-	(382)
Rémunération en actions	(45)	(92)	(21)	(20)	-	(178)
Dotation aux amortissements	(3 436)	(3 116)	(477)	(10)	5	(7 034)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	-	(11)	-	-	-	(11)
Perte de valeur des immobilisations	(363)	(14)	(191)	-	-	(568)
Résultat de cession d'actifs	-	-	-	-	1 475	1 475
Coût des restructurations	( 1)	(380)	(73)	-	-	(454)
Résultat des entités mises en équivalence	(15)	35	-	-	-	20
<b>Résultat d'exploitation</b>						<b>11 284</b>
- alloué par secteur d'activité	4 536	3 707	1 166	400		9 809
- non allouable					1 475	1 475
Charges financières nettes	-	-	-	-	(3 045)	(3 045)
Gain (perte) de change	-	-	-	-	(147)	(147)
Effet d'actualisation	-	-	-	-	(164)	(164)
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	(1 568)	(1 568)
<b>Résultat net avant intérêts minoritaires</b>						<b>6 360</b>
<b>Charges et produits non monétaires inclus dans le résultat d'exploitation alloué par secteur d'activité</b>	(3 647)	(2 136)	(645)	(25)		<b>(6 453)</b>
<b>Investissements corporels et incorporels</b>						
- licences UMTS et GSM	97	-	-	-	-	97
- hors licences UMTS et GSM	3 130	2 537	370	12	(4)	6 045
- financés par location financement	2	-	1	-	--	3
<b>Total investissements</b>	<b>3 229</b>	<b>2 537</b>	<b>371</b>	<b>12</b>	<b>(4)</b>	<b>6 145</b>

## 2.2 Analyse par zone géographique

### 2.2.1 Chiffre d'affaires contributif

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le		
	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
France	13 992	14 097	28 455
Royaume-Uni	2 969	2 989	6 209
Pologne	2 356	2 208	4 543
Espagne	1 925	336	1 228
Reste de l'Europe	2 472	2 157	4 553
Reste du monde <sup>(1)</sup>	2 141	1 878	4 050
<b>Total Groupe</b>	<b>25 855</b>	<b>23 665</b>	<b>49 038</b>

<sup>(1)</sup> Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

### 2.2.2 Investissements corporels et incorporels (y compris location financement)

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le		
	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
France	1 785	1 491	2 972
Royaume-Uni	289	267	622
Pologne	301	275	758
Espagne	260	74	281
Reste de l'Europe	338	347	799
Reste du monde <sup>(1)</sup>	371	347	713
<b>Total Groupe</b>	<b>3 344</b>	<b>2 801</b>	<b>6 145</b>

<sup>(1)</sup> Inclut toutes les sociétés du Groupe Equant.

### NOTE 3 - PRINCIPALES ACQUISITIONS, CESSIONS ET VARIATIONS DE PERIMETRE

Les principales opérations intervenues au cours de la période close au 30 juin 2006 sont les suivantes :

#### Principales acquisitions

- **Augmentation de la participation dans Amena**

En mars 2006, conformément aux engagements pris en novembre 2005 lors de l'acquisition de 79,4% des actions Auna, France Télécom a acquis une participation supplémentaire de 0,6% dans Auna (devenue France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A.) auprès des actionnaires minoritaires pour un montant de 49 millions d'euros, portant ainsi sa participation à 80%. En outre, France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A. a acquis, pour un montant de 106 millions d'euros, 1,4% des actions de Retevision Movil S.A., exerçant son activité sous le nom commercial "Amena", portant ainsi sa participation à 99,3%. L'écart d'acquisition complémentaire constaté s'élève à 127 millions d'euros.

Par ailleurs, en mai 2006, France Télécom a perçu 106 millions d'euros en application des clauses de révision de prix. La société ayant déterminé les valeurs d'affectation du prix d'acquisition de façon préliminaire au 8 novembre 2005, le montant perçu a été comptabilisé en diminution de l'écart d'acquisition.

A l'issue de ces opérations, le montant de l'écart d'acquisition préliminaire s'élève à 4 473 millions d'euros au 30 juin 2006.

- **Augmentation de la participation dans Jitco**

En avril 2006, France Télécom a acquis auprès d'Arab Bank une participation supplémentaire de 12% dans Jitco, pour un montant de 60 millions d'euros. A l'issue de cette transaction, France Télécom détient 100% de Jitco qui détient elle-même 40% de Jordan Telecommunications Company. L'écart d'acquisition lié à cette opération s'élève à 20 millions d'euros.

#### Principales cessions

- **Cession des titres Ypso**

France Télécom a cédé en janvier 2006 pour un montant de 44 millions d'euros l'ensemble des actions correspondant à la participation de 20% qu'elle détenait dans Ypso, société exploitant des réseaux câblés. De ce fait, les promesses d'achat et de vente conclues avec Cinven et Altice sur les actions Ypso sont devenues caduques. Le résultat de cession avant impôt s'élève à 84 millions d'euros.

## NOTE 4 - PERTE DE VALEUR

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur annuellement ou lorsque des indicateurs de dépréciation se manifestent.

La poursuite au cours du premier semestre 2006 du durcissement de l'environnement économique du secteur et de la baisse de l'indice Stoxx Telecom a été analysée par France Télécom comme un indice de perte de valeur potentielle nécessitant d'effectuer une nouvelle estimation de la valeur recouvrable des actifs pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2006. L'évaluation de la valeur recouvrable a été effectuée selon la méthodologie mise en oeuvre dans le cadre du test annuel. Les niveaux de regroupement des actifs sont similaires à ceux en vigueur au 31 décembre 2005.

### 4.1 Impacts sur les écarts d'acquisitions et les actifs

Le test réalisé au 30 juin 2006 n'a pas donné lieu à la comptabilisation de dépréciation d'écart d'acquisition. Le montant de dépréciation des actifs à durée de vie finie comptabilisé à la suite de ce test s'est élevé à (131) millions d'euros. France Télécom effectuera une nouvelle estimation de la valeur recouvrable au 30 novembre 2006, date du test annuel.

Le montant de perte de valeur des écarts d'acquisition s'élève au 31 décembre 2005 à (11) millions d'euros au titre de Wirtualna Polska et à 0 million d'euros au 30 juin 2005.

Le montant de perte de valeur, net de reprise, des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève : au 31 décembre 2005 à (568) millions d'euros dont (191) millions d'euros au titre de la marque Equant et (345) millions d'euros au titre de la marque Amena à la suite de la décision de leur remplacement par la marque Orange dans le cadre du programme NexT et au 30 juin 2005 à (196) millions d'euros dont (185) millions d'euros au titre de la marque Equant.

### 4.2 Informations au 30 juin 2006 relatives aux UGT et regroupement d'UGT définies

Le groupe France Télécom comporte 36 Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) principales qui correspondent généralement à une activité dans un pays. Ces UGT se répartissent ainsi par secteur d'activité primaire :

- SCP : 21
- SCR : 10
- SCE : 2
- Annuaire : 3

Le secteur d'activité primaire SCE comprenait 4 UGT au 31 décembre 2005. En raison de l'absorption des activités de Transpac au sein des activités Entreprises de France Télécom, ainsi que de l'intégration des activités d'Equant sur ce même périmètre ce nombre d'UGT a été ramené à 2.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprise est affecté à chacun des groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les regroupements effectués le sont au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique tel que permis par la norme IAS 36. Les regroupements d'UGT retenus par France Telecom sont les suivants :

- les 16 UGT des activités de SCP, historiquement regroupées sous Orange,
- l'UGT correspondant aux activités SCP en Espagne, compte tenu de son acquisition récente,
- les 2 UGT de SCE représentant les activités entreprises en France,
- les 4 UGT de SCR d'Europe de l'Ouest (France, Grande Bretagne, Pays Bas et Espagne),
- l'UGT de l'activité fixe en Côte d'Ivoire,
- l'UGT de l'activité fixe au Vietnam,

- les 2 UGT des activités fixe et mobile de la Pologne,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile du Sénégal,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile de la Jordanie,
- les 2 UGT des activités fixe et mobile de Maurice,
- les 3 UGT d'Annuaire (France, Espagne, Luxembourg).

Pour chacune de ces UGT, France Télécom a déterminé une juste valeur diminuée des coûts de sortie et une valeur d'utilité :

- les justes valeurs ont été estimées : (i) à partir de cours de bourse ou (ii) en l'absence de marché actif pour ces UGT, à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant, correspondant à la juste valeur diminuée des coûts de sortie, qu'une entité pourrait obtenir lors de la cession de l'UGT. Cette juste valeur, mesurée en date du 30 juin 2006, est estimée à partir de : (i) la valeur actualisée des cash flows sur 5 ans plus une valeur terminale établie sur la base d'un taux de croissance perpétuelle stable, (ii) multiples de revenus et d'EBITDA 2006 de sociétés comparables avec application d'une prime de contrôle, et (iii) multiples de revenus et d'EBITDA de transactions comparables appliqués aux mêmes grandeurs 2006. .
- les valeurs d'utilité correspondent à la valeur actualisée d'une estimation des flux de trésorerie futurs sur la base des budgets et plans à 3/5 ans et extrapolés au delà en leur appliquant un taux de croissance perpétuelle stable (ou décroissant sur 2 à 3 ans) qui n'excède pas le taux de croissance moyen attendu à long terme pour le secteur d'activité.

La valeur recouvrable est ensuite déterminée au niveau des regroupements décrits ci-avant.

Les tests de recouvrabilité des actifs sont effectués sur la base des regroupements d'UGT pour l'ensemble des actifs (« actifs globaux »). Ces actifs comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie (actifs corporels, actifs incorporels à durée de vie déterminée et besoin en fonds de roulement net).

Les informations relatives aux principaux regroupements d'UGT sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Actifs globaux</b>	<b>Dont écart d'acquisition (valeur nette au bilan)</b>	<b>Dont immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie <sup>(1)</sup></b>
SCP hors Pologne et Espagne	41 169	22 608	4 076
SCP en Espagne	8 827	4 473	-
SCR Europe de l'Ouest	12 047	2 787	-
SCE	885	255	-
Annuaire	(129) <sup>(2)</sup>	238	-
Pologne	8 873	2 887	197
Autres	912	175	-
<b>Total</b>	<b>- <sup>(3)</sup></b>	<b>33 423</b>	<b>4 273</b>

<sup>(1)</sup> Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont constituées par les marques Orange et Telekomunikacija valorisées dans le bilan du Groupe France Télécom.

<sup>(2)</sup> Montant négatif lié aux besoins en fonds de roulement net.

<sup>(3)</sup> Compte tenu du fait que les éléments ci-dessus sont donnés aux bornes de chaque UGT, le total des actifs globaux n'est pas représentatif du bilan consolidé actif ou passif.

### Hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs recouvrables des principaux regroupements :

Dans les secteurs d'activité télécommunications, les hypothèses clés utilisées pour la détermination des valeurs d'utilité sont de nature similaires. Parmi ces hypothèses clés figurent :

- le niveau de marché, le taux de pénétration des offres et la part de marché, les décisions des régulateurs en terme de prix des services aux clients et d'accessibilité et de tarification des fournitures d'accès entre opérateurs, les niveaux des dépenses commerciales nécessaires pour faire face au rythme de renouvellement des produits et au positionnement des intervenants existants ou entrants sur le marché, l'effet sur les coûts d'évolution du chiffre d'affaires,
- le niveau de dépenses d'investissements dont l'évolution peut être affectée par le déploiement de nouvelles technologies nécessaires.

Les valeurs assignées à chacun de ses paramètres est le reflet de l'expérience passée affectée des évolutions anticipées sur la période du plan. Par ailleurs, ces valeurs peuvent être affectées par des évolutions non prévisibles des systèmes politique, économique et juridique de certains pays.

Dans le secteur d'activité annuaires, les principales hypothèses clés sont relatives à l'évolution du chiffre d'affaires et du taux de marge brute opérationnelle pour les annuaires papier et en ligne. Les valeurs assignées à chacun de ces paramètres sont le reflet de l'expérience passée affectée des évolutions anticipées sur la période du plan.

Principaux regroupements d'UGT	SCP hors Pologne et Espagne	Annuaire	SCR Europe de l'Ouest
Principales UGT du regroupement	Orange France et Orange Royaume-Uni	Annuaire France	SCR France
Description des hypothèses clés	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan
Paramètres du modèle :			
- Période de projection des flux de trésorerie futurs	5	5	5 - 8
- Taux de croissance utilisé pour extrapolation des flux de trésorerie au delà de la période de projection	1,5% - 2,5% <sup>(2)</sup>	1,7% - 3,0%	0,0% - 3,0%
- Taux d'actualisation après impôt <sup>(1)</sup>	8,5% - 9,45% <sup>(2)</sup>	8,7% - 10,5%	8,0% - 9,5%

<sup>(1)</sup> Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité : Orange France : 12,4% ; Orange Royaume-Uni : 10,6% ; Annuaire France : 12,5% ; SCR France : 12,6%.

<sup>(2)</sup> La fourchette d'estimation est communiquée pour les principales UGT en Europe de l'ouest.

<b>Regroupement d'UGT</b>	<b>SCE</b>	<b>Pologne</b>	<b>SCP Espagne</b>
Principales UGT du regroupement	SCE hors Globecast	SCR Pologne SCP Pologne	SCP Espagne
Description des hypothèses clés	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan	Valeur d'utilité, budget et plan
Paramètres du modèle :			
- Période de projection des flux de trésorerie futurs	5	5	5
- Taux de croissance utilisé pour extrapolation des flux de trésorerie au delà de la période de projection	0,0 – 2,0%	0,0 – 3,0%	2,0%
- Taux d'actualisation après impôt <sup>(1)</sup>	8,5% - 11,5%	9,5% -9,8%	8,2%

<sup>(1)</sup> Au taux d'actualisation après impôt correspond un taux d'actualisation avant impôt défini par les normes en vigueur et utilisé pour la détermination des valeurs d'utilité : SCE France : 13,3% ; SCR Pologne : 11,7% ; SCP Pologne : 11,5% ; SCP Espagne : 11,5%

## NOTE 5 - RESULTAT DE CESSION D'ACTIFS

Les principales cessions d'actifs sont décrites en note 3.

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le		
	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Cession de 8% du capital de PagesJaunes	-	386	386
Cession Tower Participations	-	377	377
Cession d'actions Mobilcom	-	265	265
STMicroelectronics	-	-	162
Echange de titres Sonaecom	-	-	113
Externalisation de la plus value sur la cession d'Eutelsat en 2003	-	74	74
Cession d'Intelsat	-	51	51
Cession des activités câble (voir note 3, Ypso)	84	(2)	18
Autres cessions de titres	-	24	30
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	8	43
Résultats de dilution	-	-	4
Autres <sup>(1)</sup>	(2)	(12)	(48)
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>1 171</b>	<b>1 475</b>

<sup>(1)</sup> Comprend principalement les dépréciations sur titres et créances de participations non consolidées.

## NOTE 6 - COUT DES RESTRUCTURATIONS

Le coût des restructurations net des reprises de provision pour restructuration inclut les montants suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	Période close le		
	30 juin 2006	30 juin 2005	31 décembre 2005
Coûts de mobilité vers la sphère publique	(28)	(22)	(52)
Congés de fin de carrière	-	(119)	(182)
Cotisations au Comité d'entreprise au titre des congés de fin de carrière	-	-	(83)
Plans de restructuration	(78)	(33)	(137)
<b>Total</b>	<b>(106)</b>	<b>(174)</b>	<b>(454)</b>

## NOTE 7 - ENDETTEMENT FINANCIER NET

### 7.1 Composition et échéancier de l'endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini et utilisé par France Télécom correspond au total de l'endettement financier brut (converti au cours de clôture), diminué des dérivés actifs de transaction, de couverture de flux de trésorerie et de couverture de juste valeur, diminué des dépôts de garantie versés afférents aux dérivés (*cash collateral* actif), diminué des disponibilités et quasi-disponibilités, des valeurs mobilières de placement, diminué de certains dépôts de garantie mis en place dans le cadre d'opérations spécifiques (si la dette associée est incluse dans l'endettement financier brut) et impacté de la part efficace des couvertures de flux de trésorerie.

Le tableau ci-après donne une répartition par catégories et par échéances des composantes de l'endettement financier net.

(en millions d'euros)	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an	Total au 30 juin 2006	Total au 31 décembre 2005
Emprunts obligataires	3 027	32 266	35 293	37 510
Emprunts bancaires	2 255	5 183	7 438	7 894
Dettes de location financement <sup>(1)</sup>	38	1 610	1 648	1 703
Effets des instruments dérivés passifs <sup>(2)</sup>	78	1 285	1 363	1 654
Intérêts courus non échus	1 025	-	1 025	1 396
Billets de Trésorerie	2 341	-	2 341	1 209
Banques créditrices	179	-	179	166
Autres passifs financiers <sup>(3)</sup>	1 160	88	1 248	1 693
<b>Endettement financier brut (a)</b>	<b>10 103</b>	<b>40 432</b>	<b>50 535</b>	<b>53 225</b>
Effets des instruments dérivés actifs	46	70	116	203
Cash collateral versé	-	459	459	639
Autres actifs financiers	-	247	247	233
Valeurs mobilières de placement	32	-	32	39
Disponibilités et quasi-disponibilités	2 261	-	2 261	4 097
<b>Sous total (b)</b>	<b>2 339</b>	<b>776</b>	<b>3 115</b>	<b>5 211</b>
<b>Part efficace des couvertures de flux de trésorerie <sup>(4)</sup> (c)</b>	<b>(1)</b>	<b>(185)</b>	<b>(186)</b>	<b>(168)</b>
<b>Endettement financier net (a)-(b)+(c)</b>	<b>7 763</b>	<b>39 471</b>	<b>47 234</b>	<b>47 846</b>

<sup>(1)</sup> La dette de location financement comprend notamment les éléments suivants :

- les dettes liées aux opérations d'*in substance defeasance* d'Orange au Royaume-Uni qui s'élèvent à 1 185 millions d'euros au 30 juin 2006 (1 214 millions d'euros au 31 décembre 2005) et dont les paiements des derniers termes sont fixés postérieurement à 2017.
- la dette liée aux *QTE leases* d'Orange en Suisse qui s'élève à 132 millions d'euros au 30 juin 2006 (146 millions d'euros au 31 décembre 2005) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération.
- la dette liée aux *QTE leases* de France Télécom S.A. qui s'élève à 72 millions d'euros au 30 juin 2006 (80 millions d'euros au 31 décembre 2005) et qui est compensée par des dépôts effectués dans le cadre de cette opération.

<sup>(2)</sup> Comprend, au 30 juin 2006, pour 182 millions d'euros, la valorisation de la garantie de prix donnée aux actionnaires minoritaires d'Amena (258 millions d'euros au 31 décembre 2005).

(3) Sont inclus sur cette ligne :

- la dette brute des véhicules des programmes de cession de créances commerciales de France Télécom S.A., Orange France et Orange au Royaume-Uni pour 1 109 millions d'euros au 30 juin 2006 (1 210 millions d'euros au 31 décembre 2005).
- les engagements d'achat des intérêts minoritaires, pour 34 millions d'euros au 30 juin 2006 (73 millions d'euros au 31 décembre 2005).
- au 31 décembre 2005 la dette de *carry-back*, représentant la contrepartie de l'inscription à l'actif de la créance d'impôt cédée, était comprise dans les « Autres passifs financiers » pour 229 millions d'euros.

(4) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche, la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne « Part efficace de la couverture de flux de trésorerie » permet de neutraliser cette différence temporelle.

## 7.2 Eléments bilantiels contributifs à l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Détail du bilan		Dont contribution à l'endettement financier net	
	30 juin 2006	31 décembre 2005	30 juin 2006	31 décembre 2005
Actifs disponibles à la vente	315	263	-	-
<i>Dont Dépôts liés aux opérations croisées de location <sup>(1)</sup></i>	104	-	104	-
Autres actifs financiers et dérivés non courants	1 171	1 506	-	-
<i>Dont Cash collateral versé</i>	459	639	459	639
<i>Dépôts liés aux opérations croisées de location et autres actifs financiers liés à la dette</i>	143	233	143	233
<i>Dérivés actifs non courants</i>	70	139	70	139
Autres actifs financiers et dérivés courants	148	205	-	-
<i>Dont Dérivés actifs courants</i>	46	64	46	64
<i>Valeurs mobilières de placement de transaction</i>	32	39	32	39
Disponibilités et quasi-disponibilités	2 261	4 097	2 261	4 097
<b>Eléments de l'actif contributifs à l'endettement financier net</b>			<b>3 115</b>	<b>5 211</b>
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de FT SA	23 878	24 860	-	-
<i>Dont Part efficace des couvertures de flux de trésorerie <sup>(2)</sup></i>	(186)	(168)	(186)	(168)
Emprunts obligataires ou échangeables non courants	32 266	34 218	32 266	34 218
Autres dettes financières et dérivés non courants	8 166	8 418	8 166	8 418
Emprunts obligataires ou échangeables, autres dettes financières et dérivés courants	9 078	9 193	9 078	9 193
Intérêts courus non échus	1 025	1 396	1 025	1 396
<b>Eléments du passif contributifs à l'endettement financier net</b>			<b>50 349</b>	<b>53 057</b>
<b>Endettement financier net</b>			<b>47 234</b>	<b>47 846</b>

(1) Certains actifs liés aux *QTE Leases* étaient inclus dans les « Autres actifs financiers et dérivés non courants » au 31 décembre 2005.

(2) Les dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont mis en place pour couvrir des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie à venir ne figurent pas dans l'endettement financier net. En revanche la valeur de marché des dérivés de couverture de flux de trésorerie est incluse dans l'endettement financier net. La ligne « Part efficace de la couverture de flux de trésorerie » permet de neutraliser cette différence temporelle.

### **7.3 Coût moyen pondéré de l'endettement financier**

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier de France Télécom s'élève à 5,69% au 30 juin 2006 (6,46% au 31 décembre 2005).

Le coût moyen pondéré de l'endettement financier est calculé en rapportant les charges financières nettes, diminuées des éléments exceptionnels et non récurrents, à l'encours moyen calculé à partir de l'endettement financier net tel que défini ci-dessus retraité des montants ne donnant pas lieu à intérêts tels que les intérêts courus non échus et les dettes liées aux engagements d'achat des intérêts minoritaires.

### **7.4 Principales émissions et remboursements d'emprunts**

Au cours du premier semestre 2006, France Télécom S.A. a procédé à l'émission des emprunts obligataires suivants :

- En avril 2006, émission d'un emprunt obligataire de 400 millions de francs suisse (254 millions d'euros) à taux fixe, d'une maturité de six ans, assorti d'un coupon de 2,75%.
- En mai 2006, émission d'un emprunt obligataire de 250 millions de livres sterling (366 millions d'euros) à taux fixe, d'une maturité de six ans, assorti d'un coupon de 5,50%.
- En juin 2006, émission d'un emprunt obligataire de 450 millions de dollars canadiens (320 millions d'euros) en deux tranches : la première de 250 millions de dollars canadiens, à taux fixe, d'une maturité de cinq ans, assortie d'un coupon de 4,95% ; la seconde de 200 millions de dollars canadiens, à taux fixe, d'une maturité de dix ans, assortie d'un coupon de 5,50%.

Au cours du premier semestre 2006, France Télécom S.A. a procédé au remboursement des emprunts obligataires suivants :

- En février 2006, remboursement à hauteur de 667 millions de francs suisses (428 millions d'euros) de l'emprunt obligataire de 1 000 millions de francs suisses de nominal (333 millions de francs suisses avaient fait l'objet d'un remboursement en 2003).
- En mars 2006, remboursement de l'emprunt obligataire de 2 000 millions de dollars américains (2 157 millions d'euros comprenant l'effet des dérivés de couverture).

En mars 2006, TP Group a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros de nominal.

Par ailleurs, au cours du premier semestre 2006 France Télécom S.A. a procédé à l'émission et au remboursement d'emprunts bancaires pour respectivement 456 et 950 millions d'euros.

### **7.5 Principales évolutions des lignes de crédit**

La principale évolution des lignes de crédit sur le semestre concerne TP Group. En février 2006, TP Group a mis en place une ligne de crédit syndiquée d'un montant de 2 500 millions de zlotys, à échéance 2011. Au 30 juin 2006, cette ligne est utilisée pour un total de 800 millions de zlotys (197 millions d'euros). Cette nouvelle ligne de crédit n'est soumise à aucun engagement spécifique en matière de ratios financiers.

## 7.6 Evolution de la notation de France Télécom

Au 13 septembre 2006, la notation de France Télécom est la suivante :

	<b>Standard &amp; Poor's</b>	<b>Moody's</b>	<b>Fitch IBCA</b>
Sur la dette à long terme	A-	A3	A-
Perspective	Stable	Stable	Stable
Sur la dette à court terme	A2	P2	F1

## 7.7 Evolution des covenants

Au 30 juin 2006, les engagements du Groupe en matière de ratios financiers sont respectés.

Au titre de son contrat de financement bancaire signé en 2003, France Telecom Operadores de Telecomunicaciones S.A. doit respecter certains ratios. Le ratio dette nette / EBITDA a évolué au cours du premier semestre 2006 et doit être inférieur ou égal à 2,60 au 30 juin 2006, au 31 décembre 2006 et au-delà (dette nette et EBITDA tels que définis dans les contrats passés avec les établissements financiers).

## **NOTE 8 - CAPITAUX PROPRES**

Au 30 juin 2006, le capital social de France Télécom S.A. s'élève à 10 416 144 372 euros, divisé en 2 604 036 093 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de la période close le 30 juin 2006, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 2 603 422 901 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 2 778 804 465 actions.

Au 30 juin 2006, l'Etat détient directement et indirectement, à travers l'ERAP, 32,44% du capital de France Télécom S.A..

### **8.1 Evolution du capital**

Au cours du premier semestre 2006, France Télécom S.A. a procédé à la création de 976 296 actions dont 357 599 actions au titre de l'exercice d'options de souscription d'actions Wanadoo reprises par France Télécom S.A. et 618 697 actions au titre des instruments de liquidité sur options détenus par des bénéficiaires d'options de souscription d'actions Orange. Conformément à la loi, les augmentations de capital résultant de l'exercice d'options de souscription en 2006 seront constatées au plus tard par le Conseil d'administration lors de sa première réunion postérieure au 31 décembre 2006.

### **8.2 Actions propres**

France Télécom S.A. n'a pas racheté d'actions dans le cadre de ce programme au cours du premier semestre 2006 et ne détient donc pas d'actions propres au 30 juin 2006.

### **8.3 Distributions**

L'assemblée générale annuelle de France Télécom S.A. du 21 avril 2006 a décidé de verser aux actionnaires de France Télécom S.A., un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 2005. Cette distribution est intervenue le 10 mai 2006 pour un montant total de 2 601 954 756 euros.

### **8.4 Variation de change**

Au 30 juin 2006, la variation de change de (638) millions d'euros concerne essentiellement TP Group pour (253) millions d'euros et Orange Royaume-Uni pour (233) millions d'euros. Au titre de cette variation de change de (638) millions d'euros, (368) millions d'euros concernent les écarts d'acquisition, dont Orange Royaume-Uni pour (168) millions d'euros et TP Group pour (145) millions d'euros.

### **8.5 Intérêts minoritaires**

La part du résultat du premier semestre 2006, attribuable aux intérêts minoritaires, concerne principalement TP SA pour 77 millions d'euros et Mobistar pour 75 millions d'euros.

Les distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires, intervenues au cours du premier semestre 2006, concernent principalement TP SA pour (174) millions d'euros, PagesJaunes pour (125) millions d'euros et Mobistar pour (76) millions d'euros.

Les intérêts minoritaires au bilan, au 30 juin 2006, concernent principalement TP Group pour 1 855 millions d'euros, Amena pour 561 millions d'euros, les entités sénégalaises et maliennes pour 418 millions d'euros et Mobistar pour 367 millions d'euros.

## **NOTE 9 - LITIGES, OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **9.1 Litiges**

La présente section décrit les procédures judiciaires, arbitrales et administratives (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) nouvelles ou ayant évolué depuis la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dont la direction de France Télécom estime que le résultat probable pourrait raisonnablement avoir une incidence significative sur ses résultats, son activité ou sa situation financière. Le montant des provisions pour risques figurant au bilan de France Télécom au 30 juin 2006 au titre de l'ensemble des litiges dans lesquels elle est impliquée s'élève à 307 millions d'euros (301 millions d'euros au 31 décembre 2005).

#### **Procédures et demandes de renseignements de la Commission européenne**

En juillet 2006, la Commission européenne a annoncé son intention de saisir la Cour de Justice des Communautés européennes pour faire constater un manquement des autorités françaises concernant l'exécution de la décision de la Commission du 2 août 2004 relative au régime de taxe professionnelle de France Télécom mis en place par la loi du 2 juillet 1990. Cette décision avait conclu que ce régime était incompatible avec le Traité de l'Union Européenne et avait demandé à l'Etat d'obtenir de France Télécom le remboursement d'un montant d'aide qu'elle estimait à titre indicatif compris, dans l'attente d'un chiffrage précis, entre 800 millions d'euros et 1,1 milliard d'euros plus intérêts. Le chiffrage précis du montant de l'aide (pour lequel la Commission européenne s'était fixée un délai jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2004), a donné lieu à des échanges nombreux mais non conclusifs entre le gouvernement français et la Commission. Les autorités françaises ont indiqué qu'elles considéraient avoir strictement respecté leurs obligations de coopération loyale concernant l'exécution de la décision d'août 2004 et qu'elles feraient valoir leurs droits en contestant devant le juge communautaire les fondements de ce recours en manquement. Ces développements de procédure n'ont pas d'impact négatif sur l'appréciation du risque dans ce litige par France Télécom, qui considère que le risque entre dans la catégorie des passifs éventuels au sens de la norme IAS 37 « Provisions, actifs et passifs éventuels ».

#### **Procédures devant les autorités nationales de concurrence**

En janvier 2006, la société Le Numéro a saisi le Conseil de la concurrence d'une plainte pour abus de position dominante relative à des pratiques qui auraient été mises en œuvre par France Télécom et PagesJaunes dans le domaine des services de renseignements téléphoniques. En avril 2006, France Télécom et PagesJaunes ont proposé de prendre certains engagements volontaires afin de résoudre les questions litigieuses. Le Conseil de la concurrence a accepté ces engagements et classé l'affaire en juillet 2006.

En mars 2006, la Cour de cassation a confirmé la décision de la Cour d'appel de Paris fixant à 40 millions d'euros l'amende infligée à France Télécom pour inexécution d'une décision du Conseil de la concurrence de février 2000 faisant injonction à France Télécom de fournir une offre d'accès ADSL effective aux opérateurs tiers. La décision de la Cour de cassation met définitivement fin à cette procédure initiée par une plainte de la société Neuf Telecom. Dans la procédure parallèle au fond, en juillet 2006, la Cour d'appel de Paris a rejeté le recours de France Télécom contre la décision rendue en novembre 2005 par le Conseil de la concurrence qui avait condamné France Télécom pour abus de position dominante à une amende de 80 millions d'euros pour avoir, selon le Conseil, restreint de manière injustifiée l'accès de ses concurrents à son réseau local et ainsi faussé la concurrence sur le marché de détail et sur le marché en amont du haut débit par ADSL au cours de la période allant de novembre 1999 à septembre 2002. France Télécom a formé un pourvoi en cassation.

Dans le cadre de son enquête sur les coûts de terminaison d'appels des opérateurs mobiles, la Commission de la concurrence suisse a annoncé en avril 2006 qu'elle envisageait de prononcer à l'encontre de Swisscom Mobile une amende de 489 millions de Francs suisses pour avoir abusé de sa position dominante sur le marché de la terminaison d'appels pendant la période antérieure au 1<sup>er</sup> juin 2005. Dans le même projet de décision, la Commission a annoncé qu'elle n'envisageait pas de sanctionner Orange Suisse et TDC Suisse pour les prix de terminaison d'appels pratiqués au cours de cette même période. Toutefois, la Commission a indiqué l'ouverture d'une enquête pour la période postérieure au 1<sup>er</sup> juin 2005, date à laquelle Swisscom Mobile a réduit de manière significative ses prix de terminaison d'appels. S'agissant des procédures engagées par Swisscom et TDC devant les autorités suisses de régulation des télécoms afin d'obtenir la baisse rétroactive des prix de terminaison d'appels d'Orange Suisse à compter respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ou du 1<sup>er</sup> août 2005, une décision pourrait intervenir au cours du second semestre 2006.

En mai 2006, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris qui avait annulé la décision du Conseil de la concurrence condamnant France Télécom et SFR à des amendes respectives de 18 et 2 millions d'euros pour avoir mis en œuvre des pratiques restrictives

sur le marché entreprises des communications fixes vers mobiles. Cette procédure avait été initiée par une plainte de l'association d'opérateurs TENOR (devenue ETNA) déposée en 1999 devant le Conseil de la concurrence. L'arrêt de la Cour de cassation replace les parties dans la situation où elles se trouvaient à la suite de la décision initiale du Conseil de la concurrence. France Télécom a décidé de déposer un nouveau recours contre cette décision devant la Cour d'appel de Paris.

Dans le cadre de la procédure qui avait donné lieu à une amende de 256 millions d'euros prononcée en décembre 2005 par le Conseil de la concurrence à l'encontre d'Orange France pour avoir mis en œuvre avec SFR et Bouygues Télécom deux types de pratiques d'entente ayant, d'après le Conseil, restreint le jeu de la concurrence sur le marché de la téléphonie mobile, l'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel de Paris a eu lieu le 12 septembre 2006. La décision devrait être rendue le 12 décembre 2006.

#### **Autres litiges**

Dans le cadre des quatre procédures en cours devant les tribunaux allemands concernant l'investissement réalisé par France Télécom en Allemagne en partenariat avec la société MobilCom, aucun événement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2006.

Dans le cadre du litige en cours entre TP SA et DPTG devant un tribunal arbitral ad hoc constitué en vertu des règles de la Commission des Nations Unies pour le Développement du Commerce International, TP SA a eu connaissance en mars 2006 d'un conflit d'intérêts impliquant le Président du tribunal, qui a conduit ce dernier à présenter sa démission. Un nouveau Président a été désigné par les co-arbitres. Ce changement dans la composition du tribunal est sans incidence sur l'appréciation du risque par France Télécom dans ce litige.

A la suite du retrait par le gouvernement libanais du mandat de recouvrement de 300 millions de dollars américains émis en 2000, ainsi que des plaintes pénales en cours à l'encontre de FTML et de ses dirigeants, France Télécom et le gouvernement libanais ont considéré que l'accord mettant fin aux différends entre la République du Liban et FTML / FTMI est entré en vigueur fin mars 2006. Les actionnaires minoritaires de FTML ont manifesté leur opposition à cet accord qu'ils jugent contraire à l'intérêt de FTML. A la suite de la conclusion d'un accord transactionnel entre la République du Liban et Libancell, et conformément aux termes de sa propre transaction avec la République du Liban, France Télécom considère que FTMI/FTML devraient obtenir un complément d'indemnisation, ce que le gouvernement libanais conteste. Les parties ont engagé des discussions en vue de parvenir à un accord amiable.

En mars 2006, le Tribunal de Commerce de Paris a rendu son jugement dans l'affaire qui oppose Orange France à la société Suberdine et certains de ses actionnaires. Suberdine a participé à la commercialisation des offres d'Orange entre 1995 et 2003 et reproche à cette dernière la rupture brutale de leur relation commerciale, lui réclamant selon les moyens invoqués jusqu'à 775 millions d'euros. Le tribunal a déclaré les actionnaires de Suberdine irrecevables mais a condamné Orange à verser à la société Suberdine 12 millions d'euros. Suberdine et les actionnaires de Suberdine ont chacun interjeté appel.

En mai 2006, la Cour de cassation a confirmé la décision de la Cour d'appel de Paris qui avait rejeté le recours de l'association des actionnaires minoritaires (ADAM) contre le visa de la Commission des Opérations de Bourse sur la note d'information déposée par France Télécom dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire de la totalité des actions Orange lancée en novembre 2003. La décision de la Cour de cassation met définitivement fin à cette procédure.

## **9.2 Obligations contractuelles et engagements hors bilan**

Les principales évolutions des obligations contractuelles reflétées au bilan du premier semestre 2006 concernent l'évolution de l'endettement financier net décrite en note 7. Les principaux événements du premier semestre 2006 affectant les engagements et obligations contractuelles hors bilan sont les suivants :

- Ypso (voir note 3)
- TP S.A.

Dans le cadre de la transaction signée le 4 octobre 2004 entre France Télécom et Kulczyk Holding, France Télécom s'était engagée à verser un complément d'indemnité transactionnelle plafonné à 110 millions d'euros si le cours moyen de l'action TP S.A. sur la bourse de Varsovie était supérieur à 56 zlotys par action pendant une période consécutive de 60 jours entre le 12 octobre 2004 et le 6 juillet 2006. Ces conditions n'ont pas été remplies et cet engagement a pris fin.

## NOTE 10 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Outre les événements postérieurs décrits par ailleurs, les principaux événements intervenus postérieurement à la clôture au 30 juin 2006 sont les suivants :

- PagesJaunes

A l'issue d'un processus de cession compétitif lancé en juin 2006 afin de préparer son désengagement de PagesJaunes Groupe, France Télécom a annoncé le 24 juillet 2006 avoir choisi de donner l'exclusivité à l'offre du groupe Kohlberg, Kravis, Roberts & Co Ltd (KKR) sur la base d'un prix de cession de 3,3 milliards d'euros pour 54% de PagesJaunes Groupe, soit un prix de cession par action de 22 euros.

Un complément de prix de 0,6 euro par action, soit un total de 90 millions d'euros pour France Télécom, sera versé par KKR s'il obtient plus de 95% du capital et des droits de vote de PagesJaunes Groupe à l'issue de la garantie de cours qu'il a l'intention de lancer après l'acquisition de la participation de France Télécom au capital de PagesJaunes Groupe.

L'offre de KKR fait l'objet d'une consultation des comités d'entreprise de France Télécom et PagesJaunes. Elle est valable jusqu'au 15 octobre 2006 mais pourra être prorogée jusqu'au 30 novembre 2006 en fonction de l'état d'avancement de cette procédure de consultation.

- Jordan Telecommunications Company

En juillet 2006, France Télécom a acquis auprès du gouvernement jordanien une participation supplémentaire de 10% plus une action du capital de Jordan Telecommunications Company, société en intégration proportionnelle, pour un montant de 145 millions d'euros. A l'issue de cette transaction, France Télécom détient 50% plus une action de Jordan Telecommunications Company et consolide cette entité en intégration globale.

- Cession des titres FTMSC

France Télécom a signé le 22 juillet un contrat de cession de l'intégralité des titres France Télécom Mobile Satellite Communications pour un montant de 60 millions d'euros à des fonds d'investissements gérés par Apax Partners SA. La réalisation de cette opération est soumise à des conditions suspensives notamment à l'obtention d'autorisations réglementaires.